



Paroisse
Notre-Dame de Versailles

Vous êtes portés par la musique dans la liturgie, Vous appréciez les concerts proposés à Notre-Dame...

Edifié par **Julien Tribuot**,
facteur d'orgues parisien,
le grand orgue prend place dans
l'église que l'architecte du roi
Jules Hardouin-Mansart,
achève en **1686**. En **1868**, il
subit une refonte complète
sous la conduite du facteur
d'orgues **Joseph Merklin**,
qui lui donne son nom.

Son buffet est classé par
les Monuments Historiques
en **1930**. Une deuxième
restauration est menée en
1948 par **Victor Gonzalez**.
Depuis, malgré de nombreuses
interventions, son état général
s'est dégradé jusqu'à devenir
injouable. Il doit être
entièrement restauré.

**Le coût total des travaux
s'élève à 650 000 €, financé
en majeure partie par la Mairie
et le Conseil Régional.**

La paroisse s'engage à participer au financement des travaux à hauteur de 100 000 €.



**La Paroisse Notre-Dame a besoin de votre SOUTIEN et ouvre
une SOUSCRIPTION de 100 000 € à partir du 11 Octobre 2020.**

Vous pouvez compléter le bulletin de souscription au dos, établir un chèque à l'ordre de
« **ADV – orgue de Notre-Dame Versailles** » (pour recevoir un reçu fiscal de l'Evêché)
et les envoyer à la Paroisse Notre-Dame (2 rue Baillet-Reviron) ou les déposer au Secrétariat.

Avec tous nos remerciements,
Père Pierre Delort-Laval, curé et le Conseil Paroissial aux Affaires Economiques

*SOUSCRIPTION
POUR LA RESTAURATION DES GRANDES ORGUES
DE LA PAROISSE NOTRE-DAME DE VERSAILLES*



**Oui, je veux participer à la restauration des Grandes Orgues
de la paroisse Notre-Dame de Versailles**

NOM :

PRENOM :

ADRESSE :

CP. VILLE :

Téléphone :

E-mail :@.....

Année de naissance :

Je fais un don selon mes possibilités de :

30 € 60 € 120 € 200 € autre montant : €

Date : _____ Signature :

Merci de libeller votre chèque à l'ordre de :

« ADV – orgue de Notre-Dame Versailles »

Votre don « remboursé » à 66% ! Un reçu fiscal vous sera envoyé.
Si vous êtes imposable, joignez le reçu à votre prochaine déclaration de revenus :
les 2/3 de cette somme seront déduits de votre impôt
dans la limite de 20% de vos revenus imposables.

Bulletin à retourner
avec votre chèque à :

***Paroisse Notre-Dame de Versailles
(Secrétariat / Grand Orgue)
2 rue Baillet-Reviron
78000 VERSAILLES***

Don en ligne possible sur le site du diocèse : <https://www.catholique78.fr/>

Le reçu fiscal vous sera alors adressé directement par retour de courriel

La souscription de 100 000 € est ouverte du 11 Octobre 2020 au 10 Octobre 2023